

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 février 2025

37ème édition de l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM) :

Un léger rebond des intentions de souscription de nouveaux crédits au 1er semestre

Selon le dernier rapport de l'OCM, qui se fonde sur une enquête réalisée fin 2024 auprès d'un large échantillon de 13 000 ménages¹, le taux de détention des crédits par les ménages recule pour la sixième année consécutive et s'établit à 41,9%, son plus bas niveau depuis la création de l'Observatoire en 1989. Ce rapport apporte chaque année, depuis plus de 30 ans, un éclairage sur la situation des ménages faisant appel au crédit, mais aussi sur leur perception de leur situation financière et leurs intentions de souscrire des crédits dans les six mois suivants.

L'appréciation de l'ensemble des ménages, détenant ou non des crédits, sur leur situation financière s'est améliorée en 2024, traduction d'un sentiment de progression du pouvoir d'achat accentué par le recul de l'inflation ainsi que la baisse des taux des crédits. En effet, les ménages détenant des crédits déclarent dans de très fortes proportions (85,4%) que leurs charges de remboursement sont supportables. Dans ce contexte, les intentions de souscrire de nouveaux crédits pour le premier semestre 2025 progressent légèrement par rapport à l'année précédente qui était au plus bas historique : 3,1 % des ménages ont l'intention de souscrire un crédit immobilier et 3,7 % des crédits à la consommation.

Un nouveau recul de la détention des crédits à la consommation

En 2024, la détention des crédits à la consommation par les ménages recule pour la septième année consécutive, quel que soit le réseau de distribution. Le taux de détention de ces crédits baisse à 19 % (contre 20,9% en 2023 et 24,9% en 2020), soit le niveau le plus bas depuis 1989. Près de 90% des crédits à la consommation sont utilisés pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement.

Un taux de détention des crédits immobiliers stabilisé

Le taux de détention des crédits immobiliers se stabilise en 2024 (29,7%) : le recours au crédit pour financer l'acquisition d'une résidence principale se maintient, la détention des crédits utilisés pour financer l'acquisition d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou pour réaliser des travaux sur le logement se maintient également. De multiples facteurs concourent à cet état de fait.

Pour Maya Atig, Directrice générale de la FBF et Solenne Lepage, Déléguée générale de l'ASF : « *Le contexte économique de 2024, avec le ralentissement de l'inflation, la baisse des taux des crédits, la situation du marché immobilier français, explique en grande partie les résultats de l'étude de l'OCM. Les Français gèrent bien leurs crédits en cours, et attendent encore le meilleur moment pour concrétiser leurs projets. Du côté de l'offre, l'accès au crédit est ouvert pour accompagner les projets solvables par des prêts responsables.* »

CONTACTS PRESSE FBF & ASF

FBFservicepresse@fbf.fr / i.bouvet@asf-france.com

¹ L'enquête a été réalisée par voie postale en novembre 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages. 9 456 ont répondu dans les délais (72,7 %).